

Bulletin **FAPEG**

La vie des associations

MAI 2012 - N°20



Fédération des Associations de Parents d'Élèves de la Guadeloupe
211, Résidence Les Collinettes Grand-Camp - 97142 LES ABYMES
Tél & Fax : 0 590 83 64 90 / E. mail : association.fapeg@orange.fr
www.fapeg.org

2€



Sommaire

Editorial Page 3

Activités de la Fédération Page 4 à 7

- Conseil d'administration du 31 mars 2012 à Ste Rose
- Rencontre avec l'intersyndicale des enseignants
- Rencontre du 16 février 2012 avec le Recteur
- Interventions de la FAPEG
- Soirée carnavalesque
- Le REAAP : Conférence-débat

Réflexions Page 8 à 13

- Dossier sur la violence en milieu scolaire
- Agressions verbales, dialogue et processus de pensée : Essai d'explication
- Que faire devant un jeune violent ?
- Conseils aux parents dont les enfants montrent des signes d'agressivité
- Les droits des élèves, à l'école, au collège et au lycée, Valérie PIAU, Ed. F. BOURIN

Rentrée scolaire 2012 Page 14 à 18

- Orientation en fin de troisième année scolaire 2011-2012
- Orientation en fin de seconde année scolaire 2011-2012
- Circulaire n° 2012-056 du 27-3-2012 parue au BOEN du 29.03.12

InformationsPage 19 à 23

- Préparation de la rentrée à la FAPEG

Vie des APEPage 24

- Ape du Lycée des Droits de l'Homme (Petit-Bourg)

Divers Page 24

- Rubrique nécrologique
- Janet THESAUROS nous a quittés





Editorial

2012, année de l'élection présidentielle, devrait voir le sujet de l'Ecole placé au cœur de toutes les attentions et de tous les débats. Il est certain qu'en cette période, de multiples propositions et projets plus ou moins sérieux, voire « loufoques », vont surgir pour venir au secours d'une Ecole qui peine à satisfaire toutes nos attentes.

La communauté éducative est d'accord, dans son ensemble, pour affirmer que des réformes importantes sont nécessaires. En effet, 45 % des élèves de CM2 arrivent en classe de sixième avec des acquis faibles en français et en mathématiques. Devant ce constat fort regrettable, l'école primaire doit absolument devenir un des chantiers prioritaires. A commencer par les apprentissages fondamentaux qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Comment aborder plus tard les sciences, l'histoire et la littérature sans posséder de solides bases en français et en mathématiques ?

Le collège, maillon faible du système éducatif français, doit mieux s'adapter à la diversité des élèves, en personnalisant les parcours. Il doit également mieux préparer les collégiens à l'entrée au lycée, en les rendant autonomes dans leurs apprentissages.

A tous les niveaux, il semble essentiel de réformer la manière d'enseigner les langues vivantes. Bien que cet enseignement ait démarré en CEI depuis plusieurs années, le niveau final des étudiants français en langues étrangères reste faible et fortement pénalisant pour la poursuite de leurs études.

Améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants porteurs de handicap, lutter contre la violence en milieu scolaire, mettre en place des rythmes scolaires adaptés aux élèves..., autant de chantiers également prioritaires auxquels tous les acteurs du système scolaire doivent s'atteler, dès à présent, pour construire l'Ecole de demain.

Mais comment peut-on ambitionner de transformer en profondeur les pratiques pédagogiques pour lutter efficacement contre l'échec scolaire, comment peut-on espérer convaincre et faire prendre en compte de façon prioritaire l'intérêt des élèves si nous ne fixons pas à l'Ecole des objectifs forts et partagés par l'ensemble de la Nation ?

On ne le dira jamais assez : l'Ecole n'est ni de droite, ni de gauche, c'est l'Ecole de la République.

La FAPEG, elle, se prononce en prenant en compte le seul intérêt de l'enfant, de la famille, de l'Ecole car elle n'est pas une fédération qui soutient les enseignants mais une fédération qui soutient les parents et les enfants, et elle compte bien le rester. Peu importe la couleur politique du gouvernement en place. Si les propositions ministérielles lui semblent aller dans le bon sens, elle les appuiera.

Après avoir fait ce rapide tour d'horizon, je me rends compte que j'ai oublié l'essentiel : Les parents !!! Je plaisante, bien sûr...

Et si la plus grande, la plus profonde, la moins coûteuse et la plus efficace Réforme de l'Ecole, était celle qui donnerait ENFIN une véritable place aux parents ?!

Les parents pourraient être davantage impliqués dans la vie des écoles et établissements. Ils participeraient véritablement au projet d'école et au projet d'établissement. Les représentants de parents d'élèves pourraient bénéficier d'un bureau au sein des établissements pour accueillir les parents. Certains penseront que tout ceci n'est qu'utopie mais je reste convaincue que c'est du domaine du possible, il suffit juste de se faire mutuellement confiance.

Avant de terminer, je tiens à remercier tous nos parents qui nous permettent de construire nos projets et ainsi de faire progresser la FAPEG.

Il reste encore quelques jours de travail à nos enfants pour clôturer l'année scolaire. Je souhaite qu'ils ne lâchent pas prise et qu'ils donnent le coup de collier qui manque pour améliorer leurs résultats.

Quant à nous, nous devons préparer la rentrée et ce n'est pas le travail qui manque. Nous appelons donc tous les parents, membres des APE d'être vigilants car, vraisemblablement, nous n'avons pas fini avec les difficultés de toutes sortes.

La Présidente
Françoise GACE

Activités de la Fédération

Conseil d'administration du 31 mars 2012

Un Conseil d'Administration, le deuxième de l'année scolaire 2011-2012, s'est réuni le samedi 31 mars 2012 au Collège Bebel de Sainte-Rose.

Nous déplorons le retard observé dans le démarrage de cette réunion, retard qui s'explique par l'impossibilité pour de nombreux participants résidant dans le Sud-Basse-Terre de s'y rendre. En effet, leur parcours a été détourné à cause des manifestations se déroulant sur le territoire de Petit-Bourg. Certains ont justifié leur absence en invoquant les moyens de transport qui leur faisaient défaut. Ces motifs ne nous ont pas convaincus puisque des parents de Sainte-Rose ou résidant dans des communes voisines ont également brillé par leur absence...

Les questions à l'ordre du jour ont été débattues et le projet de budget de la Fédération présenté à l'assemblée. Nous insistons pour que les membres des APE comprennent et respectent les modalités de fonctionnement de la Fédération. En effet, ils doivent savoir que les questions diverses concernant les difficultés qu'ils rencontrent au sein des APE doivent être adressées et soumises au moins 5 jours avant la réunion du CA au siège de la FAPEG et non présentées ex abrupto, lors de la réunion.

Enfin, au moyen d'un diaporama, nous avons attiré l'attention des présidents d'APE présents sur les différentes actions et rendez-vous qu'ils devront respecter et honorer à l'occasion de la nouvelle rentrée scolaire.

RENCONTRE AVEC L'INTERSYNDICALE DES ENSEIGNANTS :

A l'invitation de l'intersyndicale des Enseignants de la Guadeloupe, notre Secrétaire Général a participé le 14 mars 2012 à une rencontre avec cette intersyndicale en vue de définir une action de protestation contre la fermeture des postes administratifs et d'enseignants dans les établissements des premier et second degrés de notre Académie. A cette occasion, la rédaction d'un tract à diffuser partout où cela serait possible, a été mise au point.

Cependant, faute pour les différents syndicats membres de s'être mis d'accord sur la méthode, et

parce que nous n'avons reçu aucune autre invitation de la part de l'intersyndicale, nous avons décidé de ne pas aller plus loin.

Nous devons signaler que nous avons reçu le 4 avril, à notre siège, un exemplaire du tract évoqué ci-dessus appelant à la grève générale du 27 mars 2012,

RENCONTRE DU 16 FÉVRIER 2012 AVEC LE RECTEUR :

Lors de la rencontre que les responsables de la FAPEG ont eue avec le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe, un certain nombre de réponses ont été apportées à nos questions. Nous vous les présentons telles qu'elles apparaissent sur un document que nous a remis le recteur lui-même.

1 - Gestion des remplacements dans le second degré

Remplacements de courte durée (RCD) - Les remplacements d'une durée inférieure à 15 jours sont de la compétence des chefs d'établissement qui doivent les organiser en s'appuyant sur les enseignants volontaires au sein de l'établissement. Ceux-ci sont rétribués en HSE majorées. Pour leur faciliter la tâche, la DPES a rattaché les TZR sans poste dans les établissements les plus fréquemment touchés par des absences répétées.

Le constat, tant au niveau national que local, reste cependant celui d'une sous utilisation des potentialités offertes par le remplacement de courte durée, essentiellement en raison d'une faible mobilisation des enseignants pour remplacer leurs collègues absents (entre 30 et 40% de RCD effectifs).

Remplacements longs - Les remplacements d'une durée supérieure ou égale à 15 jours sont de la compétence du rectorat. Selon le recteur, la DPES s'en acquitte au-delà des moyens alloués par le ministère, puisque 142 ETP sont fléchés pour assurer les remplacements. Cependant, 296 TZR et 450 contractuels assurent en permanence les remplacements au sein de l'académie.

Toujours selon le Recteur, l'Académie est considérée comme étant performante en matière de rem-

placement puisque 95,6% des absences de plus de 15 jours sont remplacées (source : MEN).

Enfin, certaines disciplines restent très déficitaires, malgré un important vivier de contractuels. C'est notamment le cas en Histoire-Géographie, en Lettres Classiques et dans certaines matières du champ professionnel. L'académie est pourtant le premier recruteur de l'île puisque 96 nouveaux enseignants contractuels ont été recrutés depuis la rentrée, notamment pour faire face aux besoins en Histoire-Géographie. Le recrutement est une opération relativement longue, car elle demande une évaluation des compétences des candidats et une étude de leurs qualifications en lien avec les corps d'inspection.

2 - AVSi vs accueil des élèves en situation de handicap

« **Affaiblissement des RASED** ». Il est exact que le ministère ne donne plus une priorité pour la formation des enseignants apportant l'aide spécialisée dans le cadre des RASED (options « E » et « G ») Il appuie sa décision sur le fait que, d'une part, les RASED n'avaient pas démontré l'efficacité de leur action, d'autre part, que la mise en œuvre du suivi personnalisé (2h hebdomadaires) devait remédier aux difficultés scolaires légères. En Guadeloupe, la politique éducative en faveur des élèves en difficulté a conduit à transformer les postes de CLAD (classes d'adaptation) en postes maîtres « E », RASED. Ces dispositifs en sortent donc renforcés.

« Intégration au rabais des élèves handicapés » -

La scolarisation des élèves handicapés est réalisée soit en dispositifs collectifs, soit en inclusion individuelle, avec accompagnement, ou non, par un AVSi (auxiliaire de vie scolaire).

Le nombre des dispositifs collectifs est en constante hausse. - Les CLIS (classes d'inclusion scolaire en 1er degré) sont passées de 47 en 2008 à 56 en 2011. Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire en 2nd degré) sont passées de 23 en 2008 à 36 en 2011.

Le nombre d'enfants handicapés scolarisés individuellement suit également une courbe ascendante avec 425 élèves dans le premier degré et 165 pour le second degré. 330 AVSi assurent l'accompagnement des 370 élèves ayant une notification de la MDPH.

La mission d'AVSi est confiée à des personnels de statut différents: AED (assistant d'éducation), EVS (emploi vie scolaire rémunérés par des contrats aidés type CUI - contrat unique d'insertion-), AVS

embauchés par des associations et ASCO (assistants de scolarisation). Cette multiplicité ne facilite pas la gestion et des retards de signature de contrat sont à déplorer en ce qui concerne les CUI, personnels recrutés par Pôle Emploi.

L'évolution du nombre des AVSi est significative (de 119 en 2008, à 330 en 2011) et répond à la demande.

Les seules difficultés résident dans les lenteurs administratives lors de la signature des contrats CUI et dans le remplacement des AVSi absents ou démissionnant en cours de contrat.

Cas d'absence de l'AVSi

Le Recteur reconnaît que la scolarisation d'un élève handicapé ne peut pas être soumise à la présence de l'AVSi, même si une notification MDPH prévoit cet accompagnement. A ce propos, un personnel de direction ou d'inspection qui déscolariserait un enfant au prétexte que l'AVSi est absent **commettrait une faute professionnelle.**

Nous apprenons que le recteur a eu l'occasion de rappeler l'obligation d'accueil à un proviseur de lycée professionnel qui refuserait l'accès à son lycée d'un élève en fauteuil sous prétexte que son AVSi n'était pas là. Dans ce cas précis, si l'aide apportée consiste seulement à pousser le fauteuil, des camarades de classe peuvent s'en charger a-t-il précisé. Dans tous les cas, le but de l'accompagnement est de favoriser à plus ou moins brève échéance l'accès à l'autonomie de l'élève.

* « **Les SEGPA** » - L'académie accompagne l'évolution démographique et les besoins exprimés par la CDO (commission départementale d'orientation). Les 17 SEGPA de l'académie accueillent 1211 élèves présentant des difficultés d'apprentissage "graves et persistantes".

3 - Le collège unique - Le recteur n'a pas souhaité débattre de cette question qui relève de la politique nationale.

4 - La violence à l'école - Après deux ans de fonctionnement, le bilan des activités des EMS se définit comme suit :

Intervention dans les établissements scolaires, prévention et lutte contre les faits de violence, établissement de fiches de signalement, accompagnement des chefs d'établissement.

Ces préventions ont contribué à contenir la violence et à renforcer le partenariat institutionnel avec les services de police nationale, gendarmerie et police municipale.

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, les EMS ont effectué :

- Fiches de signalement : 311

- Interventions : 214

- Constat et réalité des faits de violence

Tous les chefs d'établissement sont sensibilisés sur la nécessité d'établir une fiche de signalement pour tous les faits de violence grave.

En fonction de la situation un exemplaire est transmis au Procureur de la République aux fins de poursuite.

- Les Zones particulièrement touchées sont la Communauté d'agglomération pointoise, Capesterre Belle-Eau, le Lamentin, Goyave et Saint Martin (en pleine crise). Les 12 EMS ont constaté 15 cas de Harcèlement dont 2 avérés. Selon le Rectorat, depuis la campagne d'information, les cas sont dénoncés de façon plus spontanée, les élèves commencent à parler. L'information circule également entre les élèves sur Facebook. Des actions sont à mener dans les établissements scolaires.

INTERVENTIONS DE LA FAPEG

Les membres du Bureau de la FAPEG ont du intervenir à plusieurs reprises dans des écoles, collèges et lycées, voire au niveau du Rectorat, pour accompagner des parents qui, malgré l'intervention des APE, n'arrivaient pas à se faire entendre alors que l'on se trouvait dans une situation de déni de la loi. Nous signalons que c'est la recrudescence de ce genre de situations qui a conduit une jeune avocate parisienne à se spécialiser dans le droit de l'éducation.

SOIREE CARNAVALESQUE :

Les membres de la commission culture et loisirs de la FAPEG ne peuvent cacher leur grande déception devant le constat du peu d'implication des adhérents de la FAPEG et plus particulièrement des membres du C.A, voire du Bureau pour le développement de certaines actions. En effet, il y a eu très peu de participants à la soirée carnavalesque organisée le 11 février 2012 à la salle des fêtes de la commune du Lamentin, malgré la publicité faite sur les médias. Il en résulte que nous sommes, une fois de plus, en déficit par rapport au bilan prévisionnel. Nous rappelons que ce type de manifestation a toujours eu pour but de faire entrer des recettes pour équilibrer nos comptes. Ce constat nous conduit à réfléchir sérieusement sur l'opportunité d'organiser à nouveau de telles soirées...

REAAP

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ont pour objectif de

redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Ils s'inscrivent dans une logique préventive et visent à proposer un appui aux parents en situation de questionnement, de fragilité, de difficulté. Cette aide repose sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences.

Cette aide concerne l'ensemble des parents, en prenant en compte la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance des parents en tant qu'éducateurs de leur enfant.

Les parents se rencontrent autour d'activités (groupe de parole, conférence débat, activités parents enfants...), avec ou sans l'appui de professionnels du secteur (médiateurs familiaux, travailleurs sociaux) pour renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

Ainsi, peuvent entre autres, être abordées les questions suivantes : place de chacun des parents, confiance dans leur capacité éducative, attention à l'enfant et à ses besoins, responsabilité des parents dans la protection de leur enfant et pour une éducation sans violence ; relations et liens parents enfants et éducation dans le milieu familial (autorité, gestion des conflits, respect des règles de vie) ; santé ; sexualité, « crise de l'adolescence », conduites à risque...

La FAPEG, membre du REAAP, a organisé plusieurs réunions au cours de dernier trimestre. Ainsi :

- le 29 novembre à Morne-À-L'eau sur le thème « Autorité parentale place de l'enfant, place de l'adulte ».

- le 23 mars au lycée Gerville-Réache sur le thème « l'autorité parentale » animé par M. LANARRE (psychothérapeute)

- le 16 février au collège Fontaines Bouillante sur le thème de « La sexualité de A à Z de nos ados »

- le 24 mars à la section de Thomas Bouillante sur « L'autorité parentale, place de l'enfant place de l'adulte »

- le 26 mars à l'école de Pigeon Bouillante sur le thème « Parents d'élèves du CM2, responsabilisons nos enfants pour qu'ils réussissent leur entrée en 6ème ».

- le 26 avril au collège de Bouillante sur le thème « Les addictions chez nos enfants : multimédia, drogue, alcool »

- le 27 avril à l'école maternelle et élémentaire du bourg de Morne-à-l'Eau sur le thème « Comment aider mon enfant à devenir un citoyen responsable pour un meilleur avenir ».



CONFERENCE DEBAT L'AUTORITE PARENTALE, PLACE DE L'ENFANT, PLACE DE L'ADULTE animée par M. LANARRE, psychothérapeute

Lors de ce débat, l'intervenant a d'abord rappelé le texte de loi définissant l'autorité parentale. Selon l'article 371.1 du Code Civil, l'autorité parentale est détenue conjointement par le père et la mère de l'enfant et consiste en un ensemble de droits et de devoirs, ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Ils la détiennent jusqu'à sa majorité, pour le protéger et assurer son développement. S'ils échouent dans cette mission, ils peuvent être déchus de leurs droits parentaux.

Il a poursuivi en évoquant l'approche psychologique de l'autorité parentale et a rappelé l'importance des limites à donner à l'enfant pour son équilibre. Cette part importante de l'éducation est certes peu agréable mais nécessaire pour la structuration et l'équilibre de l'enfant sous peine de le mettre en danger. Le parent se doit d'être cohérent avec lui-même, en accordant ses paroles et ses actes. En effet dans la communication, on peut distinguer le verbal qui ne représente que 7% de la communication, alors que le para-verbal (qui regroupe l'empathie, la conviction, le volume et le débit) en représente 38%. La part la plus importante de la communication revient au non-verbal qui en représente 57% et qui s'exprime dans l'attitude, les gestes...

Il faut savoir qu'en cas de discordance entre le verbal et le non-verbal, le non-verbal prime. La survie de l'enfant dépendant de sa faculté à capter l'information, l'intuition est donc une capacité très développée chez lui. Il capte ainsi plus facilement le non-verbal qui pour lui correspond à la réalité.

Le processus d'autorité consiste à faire prendre conscience à l'enfant qu'il bénéficie d'un amour inconditionnel. Un enfant qui sait qu'il est aimé aura plus de facilité à aller au-delà de ses capacités, il va alors comprendre l'importance de l'amour-propre et de l'estime de soi-même. Il ne faut pas confondre le support affectif et l'aspect matériel. En effet le faire et l'avoir ne sont pas garants de l'amour.

En cas de faute de la part de l'enfant, il est important de ne pas le corriger sous le coup des émotions mais au contraire de dialoguer avec lui pour le pousser à la réflexion. Etre capable de faire autorité sur soi-même permet de faire plus facilement autorité sur l'enfant. De plus, il est préférable que l'enfant soit en mode cognitif et non émotionnel pour intégrer les valeurs qu'on souhaite lui transmettre.

Le parent doit être à la fois un modèle et un garant qui permet et interdit. Entendre le « non » de l'enfant permet au parent de se confronter à sa propre maîtrise de l'autorité, dialoguer et négocier sont autant de moyens de communiquer avec l'enfant. Cela dit, il faut être capable de dire « non » sans céder à tout. Faire autorité consiste à transmettre des valeurs, une loi, une histoire familiale.

Pour faire autorité, il faut être à l'aise avec soi-même et avoir développé une vie intérieure suffisamment riche pour ne pas recourir au matériel afin de prouver son « amour de parent ».

**Houllemare Aurélie
Bibrac Sandrine**

REFLEXIONS

DOSSIER SUR LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE par le Secrétaire Général

Au cours des dernières années, une augmentation significative des phénomènes d'incivilité et de violence a été constatée dans de nombreux établissements scolaires ; ces comportements ont paru d'autant plus inquiétants qu'ils se sont fréquemment apparentés à des formes de violence « anti-scolaire », importées en classe et dirigées contre les enseignants.

Il s'est vite avéré que les réponses « classiques » : sanctions disciplinaires – et en particulier, exclusions et signalements en justice - ne permettaient plus de régler les problèmes.

Tout d'abord, les conseils de discipline, fréquemment réunis, ont fini par ne plus décider pratiquement que d'une sanction : l'exclusion définitive. Mais l'illusion consistant à débarrasser ainsi les établissements du « noyau dur » des jeunes inadaptés et violents s'est vite dissipée. En effet, d'une part, le problème qu'ils posaient a simplement été déplacé ailleurs (dans un autre établissement, ou dans la rue – avec quelques incursions violentes en retour) ; d'autre part, les « noyaux durs » ainsi expulsés se sont très rapidement reconstitués, d'autres élèves prenant la place et adoptant les comportements de ceux qui avaient été écartés ; enfin, on a vu, ici et là, se constituer un véritable public de « poly-exclus », dont la déscolarisation et la marginalisation sociale ne peuvent trouver remède que dans les dispositifs-relais.

Parallèlement, l'augmentation des signalements en justice - parfois pour des faits ne relevant que d'une « police » interne à l'établissement, et non qualifiables pénalement, a souvent eu l'effet inverse de celui qui était souhaité, car l'excès même des signalements ne permettait pas le traitement de ceux d'entre eux qui étaient parfaitement justifiés.

Enfin, dans nombre d'établissements, des équipes pédagogiques ont pu ressentir du découragement devant une aggravation des tensions et des incidents, qui leur apparaissait comme inéluctable et sans véritable recours. Inversement, chez les élèves, un sentiment de malaise s'est parfois développé à cause d'un traitement perçu comme

injuste, aléatoire, et entraînant un durcissement du climat de l'établissement, source de nouvelles incivilités.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est indispensable qu'une réflexion soit menée par les équipes pédagogiques pour adapter des solutions à leur public.

En effet, nous sommes persuadés que dans le dialogue et la concertation, des règles de vie collective qui, sans constituer une impossible garantie à l'égard des phénomènes de violence, permettent de les traiter, parfois de les relativiser, en tout cas d'y répondre de manière cohérente, sans faiblesse. Il s'agit de mieux diversifier les réponses disciplinaires, les inscrire dans le processus éducatif, les fonder sur les principes du droit. L'efficacité de procédures claires et admises par tous doit se fonder sur une démarche éducative qui doit être celle de tous les établissements, sur la prise en compte de certains éléments d'évolution de la société et du rapport de l'Ecole au droit.

Cette démarche devrait aboutir, à condition que les enseignants ne voient pas dans ces dispositions une mise en cause de leur autorité sur les élèves ni une fragilisation de leur pouvoir de sanction, y compris pédagogique. Cela devrait aboutir à condition aussi que la réécriture proposée des règlements intérieurs implique une réflexion de fond sur la communauté éducative et son fonctionnement ; cette réécriture implique que soit clairement perçu, y compris dans ses conséquences au niveau des comportements en classe ou au sein des instances de l'établissement, le fait que le métier d'enseignant ne peut se limiter à sa stricte compétence disciplinaire, et que l'élève est aussi une personne, même s'il doit être admis par chacun que la relation pédagogique ne peut être une relation « égalitaire ».

Nous souhaitons vivement que la nouvelle mouture des règlements intérieurs, textes de référence pour l'organisation de la vie scolaire comme pour la cohérence de l'organisation des études, contribue à instaurer cette « Ecole du respect » que nous souhaitons tous, dans l'école de la République.

Agressions verbales, dialogue et processus de pensée : Essai d'explication

A la suite de nombreux incidents dans les établissements scolaires dont la presse écrite, parlée et télévisée se fait l'écho, nous croyons utile de revenir sur les agressions verbales pour essayer de provoquer chez les différents acteurs de l'école, une réflexion sereine, objective, sur la question du dialogue entre l'élève et l'adulte, et les processus de pensée.

Il est bien évident que les enseignants et autres adultes d'un établissement scolaire ne doivent pas se laisser injurier, agresser verbalement (et encore moins physiquement!) par des élèves, **par aucun élève, ni par aucun parent d'ailleurs**. Il est certain qu'ils doivent chercher, dans ces cas, à mettre les limites nécessaires et utiles aux jeunes.

Mais quand cela se produit, ils réagissent sans doute fortement, avec leurs processus de pensée habituels et bien souvent dans une dynamique de défense. Ceci les amène, peut-être, après coup, à réfléchir [tout seul, avec un(e) collègue] sur ce qui s'est passé. Ainsi, petit à petit, ils devraient pouvoir devenir plus sensibles à **la complexité de ces agressions verbales** et y réagir de façon moins automatique, plus diversifiée, plus adaptée donc plus efficace.

Chacun comprendra que ce n'est pas la même chose qu'un jeune dise :

- « *je vais te mettre mon poing sur la gueule* », « *je vais le dire à mon brada, il va te défoncer la tête* »
- ou « *madanm-lasa cé on bel salop* » ; « *je vais te niquer* » ; « *madanm-lasa bel salop !* » ; « *elle est bonne la prof* » ;
- ou « *tu me fais chier* » ; « *tu nous prends pour des tèbè* ».

Il va de soi que **le contenu verbal n'est pas le même**.

Dans le premier cas, on est en présence d'un « pré-acte » ou encore d'une « *parole-acte* » ; et on comprend qu'il est nécessaire d'y mettre rapidement

une limite pour que le jeune ne « passe pas à l'acte ».

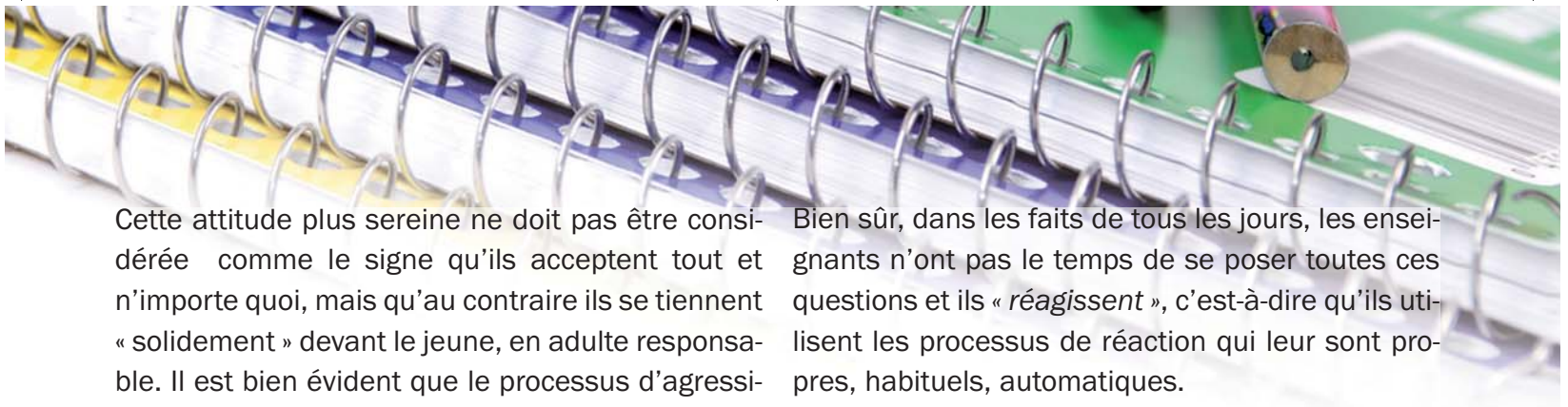
Dans le 2ème cas, en plus du caractère agressif, il existe **une composante érotique** évidente. C'est peut-être, du reste, cette composante qui les atteindra le plus!

Dans le 3ème cas, il existe un **début d'expression personnelle** : le jeune dit ce que l'enseignant produit sur lui, ou projette ses fantasmes sur l'enseignant. Il exprime donc quelque chose de lui.

Le plus souvent, les enseignants prennent ces mots comme adressés à eux-mêmes, en sont plus ou moins atteints, déstabilisés (le jeune peut le ressentir : « j'ai fait mouche ») et ils sont tentés, à leur tour, par une réponse agressive pas forcément adaptée et qui provoquera, peut-être, une « boule de neige d'agressions ». Ils seront alors, sur un terrain certainement beaucoup plus familier au jeune et par conséquent, ils prennent le risque de se laisser mettre dans une situation fragilisée, une « position inférieure » qui ne pourra pas jouer en leur faveur au regard du groupe.

Bien sûr, on peut comprendre qu'il soit impossible aux enseignants de se poser ces questions sur le moment, car ils n'en ont pas le temps. Mais c'est par un travail d'analyse indispensable sur eux-mêmes, sur leurs processus de pensée, de réaction, sur les circonstances dans lesquelles s'est produite l'agression verbale que, petit à petit, ils seront amenés à « entendre » ce qui se passe « ici et maintenant », soit pour l'élève, soit pour le groupe dans telle circonstance, et à y réagir de façon plus diversifiée et donc plus adaptée.

Leur réaction pourra être alors plus efficace en s'inscrivant dans un processus de formation sans esprit d'agressivité (c'est eux qui feront « mouche »!). L'agression verbale sera alors entendue comme une parole appartenant au jeune ou au groupe et porteuse de signification.



Cette attitude plus sereine ne doit pas être considérée comme le signe qu'ils acceptent tout et n'importe quoi, mais qu'au contraire ils se tiennent « solidement » devant le jeune, en adulte responsable. Il est bien évident que le processus d'agressivité entre le jeune et l'adulte augmente ou diminue d'intensité selon l'attitude de l'adulte, et le plus souvent, en fonction de la forme (ton, gestes...) plutôt que du fond (les paroles).

A coté du contenu, il y a le contexte. Parlant de dialogue, Edgard Morin dit qu'il y a dialogue, « quand chacun peut exposer sa thèse, produire ses arguments et qu'on n'interdit pas à l'Autre de le faire »

Si l'on revient sur les phrases citées plus haut, on peut se demander si elles ont été exprimées en face à face, dans une relation à deux, sans « spectateur » ou au contraire devant le groupe classe?

Dans le premier cas, il peut y avoir début de **dialogue**. Dans le 2ème, la *provocation narcissique* vis-à-vis du groupe est prégnante. Le jeune risque de se laisser piéger par le phénomène groupe qui l'amène à agir malgré lui : il faut qu'il « assure » devant les autres, il ne doit pas « perdre la face », il cherche à être reconnu par ses pairs, car il sait qu'il y a le « après-classe » et qu'il va les retrouver. On peut encore se poser la question de savoir s'il s'agit d'un phénomène à dominante personnelle ou groupale.

- Cette phrase est-elle l'expression de l'état psychique de cet élève, des conditions dans lesquelles il est, etc., ou celui-ci est-il aussi, en quelque sorte, le « porte parole » de la classe ?

- Est-ce l'expression d'un élève, (la relation aux parents se posera peut être alors...), un symptôme de la classe ou plus encore, un symptôme du climat de l'établissement?

Dans un cas, l'enseignant aura la partie la plus importante à résoudre, dans l'autre, seul un travail de réflexion en équipe enseignante pourra apporter une réponse appropriée.

Bien sûr, dans les faits de tous les jours, les enseignants n'ont pas le temps de se poser toutes ces questions et ils « réagissent », c'est-à-dire qu'ils utilisent les processus de réaction qui leur sont propres, habituels, automatiques.

Chez certains jeunes, ces agressions verbales peuvent signifier un véritable « mode de vie », un habituel « mode de relation ». Ce serait le seul qu'ils connaissent bien, le seul dont ils disposent et sans lui c'est :

- le repli, le silence, l'enfermement, c'est-à-dire une impossibilité de communication avec l'autre ;
- l'isolement, l'exclusion, la désolidarisation, c'est-à-dire une impossibilité d'appartenir à un groupe ;
- le risque d'endosser un rôle de bouc-émissaire et de se retrouver l'objet de nombreux jugements de valeur ou encore une impossibilité d'affirmer sa différence.

Malheureusement, les enseignants sont parfois tentés d'utiliser un mode de relation verbale agressive. Evidemment, le langage n'est pas le même mais le moyen « d'éloigner l'autre » reste le même. Cette tendance agressive peut parfois aller très loin à l'égard des élèves. Il suffit de lire certains messages des groupes de discussion d'enseignants pour s'en convaincre ou le corpus des expressions renvoyant à la violence institutionnelle dans : *La violence en milieu scolaire, Bilan de l'enquête sur la question de la violence dans un collège de la périphérie de Pointe-à-Pitre, 2ème trimestre année scolaire 2010-2011.*

L'objectif des enseignants devrait être alors, peut-être, d'apprendre aux élèves d'autres modes de relations basées sur l'écoute, la tendresse, l'argumentation, l'expression de ses sentiments... C'est en pratiquant eux-mêmes d'autres formes de relation qu'ils pourront être *en interaction*, en découvrir l'existence et en apprendre l'intérêt.

QUE FAIRE DEVANT UN JEUNE VIOLENT ?

Nous avons souvent regretté et dénoncé le manque de formation des enseignants, notamment en psychologie de l'adolescent. Pour ceux qui l'ont reçue, l'image est connue : « A coté des épines du cactus, il ya la fleur. A coté de la violence du jeune, il y a une forte demande de reconnaissance »

Quand les adultes que nous sommes finiront-ils par comprendre que le jeune a besoin de savoir (par la définition du cadre) et de sentir (par la solidité de celui qui est en face de lui) que tout passage à l'acte entraînera l'obligation d'une réparation.

En présence d'un jeune violent, il est indispensable de se poser quelques questions :

Y a t-il probabilité d'un passage à l'acte, question qui doit s'adresser prioritairement à l'élève silencieux, solitaire, rigide corporellement, renfermé, ayant peu ou pas d'expression émotionnelle alors que l'on peut être plus rassuré lorsqu'il s'agit d'un élève qui pleure, s'agite, gesticule, crie, qui s'exprime.

Ce jeune en a-t-il l'habitude? S'exprime-t-il peu (par des sons ou des gestes : rigidité du corps)? Car moins un jeune s'exprime par des mots ou par son attitude corporelle, plus il y a de chance pour qu'il soit obligé de s'exprimer par des actes.

Que provoque-t-il en moi? De la pitié, de la tendresse... ou de la peur? Une envie de l'agresser, de

me défendre, de l'aider, de fuir...? On ne doit pas alors oublier que certains jeunes cherchent à provoquer la peur chez l'autre et que c'est leur façon de se sentir exister et puissant, et qu'on n'est pas obligé de répondre à leur demande.

L'attitude que doit avoir l'enseignant en toute circonstance est... le calme, car le calme se transmet d'une personne à une autre (comme l'angoisse ou la peur). Si l'adulte peut garder son calme, il y a des chances pour que le jeune retrouve à son tour le sien au bout d'un certain temps plus ou moins long.

A défaut de pouvoir garder son calme, la « fuite » est une solution acceptable et l'enseignant ne doit pas hésiter à aller chercher de l'aide. Ne pas rester seul est tout à fait normal. Il faut surtout **éviter de se précipiter** et de prendre des décisions trop rapides qu'on regrette ensuite ou qu'on ne peut tenir. **Rien n'est plus dangereux et vain que d'agresser l'agresseur**, car on entre alors dans le cycle de la boule de neige qu'on ne maîtrisera sans doute plus ensuite.

En tout état de cause, l'enseignant (ou l'adulte) devra s'efforcer de comprendre que l'agressivité extérieure du jeune est l'expression de l'état de sa désorganisation interne et qu'il demande donc de l'aide. Proposer un cadre (structure externe) peut être une aide pour retrouver une structure interne.

CONSEILS AUX PARENTS DONT L'ENFANT MONTRE DES SIGNES D'AGRESSIVITE

Un grand nombre d'enfants agressifs ont besoin de recevoir beaucoup d'attention de la part de leurs parents et des personnes qui s'occupent d'eux pour apprendre à se contrôler.

Nous vous proposons 8 étapes à suivre pour vous aider à gérer le comportement agressif d'un enfant :

- **Essayez de comprendre pourquoi il se montre agressif.** Est-ce une façon, pour lui, d'affirmer son autonomie? Une réaction de frustration? Apprend-il à se comporter de manière agressive en obser-

vant d'autres enfants qui sont agressifs les uns envers les autres? Ou devient-il agressif parce que les autres enfants « commencent »?

- **Instaurez la règle suivante : « On ne blesse pas les autres. »** La plupart des enfants doivent apprendre à « être gentils » avec les animaux familiers, avec les jouets, avec les amis et avec les gens en général.

- **Tentez d'anticiper les ennuis** et prévenez les situations qui peuvent susciter des frustrations inutiles.

• **Essayez de rester calme**, quand votre enfant devient vraiment agressif, même si c'est souvent difficile.

• **Soyez ferme et cohérent quand vous le réprimandez** parce qu'il a été agressif. Réagissez calmement et ne l'attaquez pas physiquement ni verbalement. Une meilleure approche à utiliser avec un enfant enclin à se montrer physiquement agressif consiste à mettre fin à son comportement en le prenant à part ou en lui retirant un jouet favori.

• **Essayez de l'aider à exprimer ses sentiments** avec des mots si vous pensez qu'il est agressif parce qu'il ne peut pas communiquer ses frustrations. Cette approche simple réduit souvent l'agressivité de nombreux enfants.

• **Essayez autant que possible de le laisser faire des choix** et prendre des décisions (par exemple, au sujet du t-shirt qu'il portera le matin, des céréales qu'il mangera au petit-déjeuner...). Cela contribuera à lui donner l'impression qu'il exerce un certain contrôle sur sa vie.

• **Ayez toujours à cœur de le complimenter quand il gère bien son comportement.** Les enfants aux tendances agressives passent souvent beaucoup de temps sans recevoir de compliments si les

adultes de leur entourage ne prennent pas la peine de souligner leurs bons comportements de la même façon qu'ils relèvent leur agressivité.

Quand demander de l'aide?

Les comportements agressifs commencent habituellement à décroître avant 3 ans. À cet âge, les enfants contrôlent mieux leurs sentiments et ils ont appris à exprimer par des mots ce qu'ils veulent dire. Il est important d'obtenir de l'aide si, à 3 ans et plus, votre enfant n'a toujours pas appris à maîtriser ses émotions et son agressivité ou s'il semble indifférent aux sentiments des autres. Il est plus facile de modifier la tendance à avoir des comportements agressifs d'un jeune enfant que celle d'individus plus âgés.

Demandez aussi conseil si la qualité de votre vie familiale pâtit réellement de la conduite agressive de votre enfant. Si vous vous inquiétez, consultez son pédiatre pour qu'il vous oriente vers les ressources appropriées. N'oubliez pas qu'à la FAPEG, quelques uns de nos membres qui ont reçu la formation, participent à des groupes de parole dans le cadre du REAAP et qu'ils peuvent vous apporter une aide non négligeable dans ce domaine.

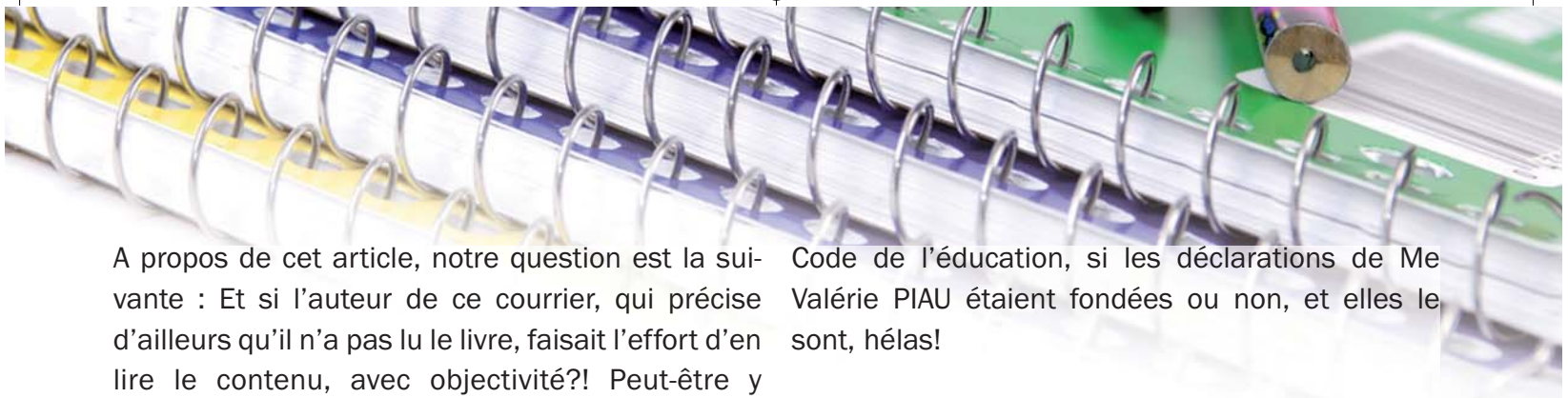
Les droits des élèves, à l'école, au collège et au lycée, Valérie PIAU, Editions François BOURIN

L'ouvrage de Maître Valérie PIAU, avocate au barreau de Paris, intitulé « *Les Droits de l'élève, à l'école, au collège et au lycée* » paru en 2011 aux éditions François BOURIN provoque l'indignation et la colère chez un certain nombre d'enseignants, voire de directeurs d'école et de chefs d'établissement. C'est ce que laisse paraître plusieurs textes mis en ligne sur Internet qui en fustigent le contenu avec un titre accrocheur : « **Ou va-t-on ? Cela se passe de commentaire** ».

Nous allons pourtant en faire un, car cet article largement diffusé est en train de créer une opinion publique dont on sait qu'elle se forme à partir d'une information bien relayée, alors même qu'elle

n'est pas nécessairement vérifiée.

Le rôle des médias est de fournir aux citoyens des informations fiables et diversifiées pour que les citoyens puissent formuler un jugement raisonné et argumenté. Dans le cas contraire, en l'absence d'informations, l'opinion sera déterminée par l'émotion, la rumeur, et pourra être facilement manipulée. Les médias influent donc sur notre façon de penser en présentant les informations selon une orientation qui vise souvent à démontrer quelque chose (on peut faire dire des tas de choses différentes à une même image ou à un même événement). Les journalistes ont donc un pouvoir important.



A propos de cet article, notre question est la suivante : Et si l'auteur de ce courrier, qui précise d'ailleurs qu'il n'a pas lu le livre, faisait l'effort d'en lire le contenu, avec objectivité?! Peut-être y découvrirait-il quelques éléments qui aideraient les enseignants à identifier les erreurs (les fautes aussi) qu'ils ne doivent pas commettre pour ne pas se retrouver dans l'illégalité...

Il faut s'y résoudre, les élèves ont des droits que peu de parents (et d'enseignants) connaissent. Aussi, les parents sont-ils désarmés lorsque leur enfant est confronté à une décision qui paraît anormale, injuste.

Notre passé professionnel et nos fonctions actuelles au sein de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de la Guadeloupe nous ont permis et nous permettent de vivre de l'intérieur le « drame » qui se déroule au quotidien dans les établissements scolaires, et qui a fait dire au précédent recteur, M. DEVER, que « *les responsabilités en incombent pour 50% aux enseignants et 50% aux parents d'élèves* ».

Dans ce texte mis en ligne, on cite Pascal BOLLORE, l'actuel secrétaire national du SNPDEN (Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education Nationale), qui « *s'inquiète de l'augmentation des contentieux que pourraient entraîner le livre de Valérie PIAU...* » En s'exprimant comme il le fait, Pascal BOLLORE met en lumière le fait que tant que les parents sont maintenus dans l'ignorance des conditions de fonctionnement normal de l'Ecole, tout peut continuer sans aucun risque pour les enseignants, au nom de « l'infaillibilité » de l'institution.

Il est facile d'ironiser et même de recourir à une argumentation dont les termes frisent la vulgarité quand on veut tout simplement démolir le travail de cette jeune femme. Nous avons lu le livre et avons tenu chaque fois à vérifier, au niveau du

Code de l'éducation, si les déclarations de Me Valérie PIAU étaient fondées ou non, et elles le sont, hélas!

On peut donc regretter que la plupart des enseignants méconnaissent la circulaire de mai 1997 qui leur rappelle pourtant avec précision leurs missions ; on peut regretter davantage qu'ils soient nombreux à n'avoir jamais lu le Code de l'Education dont la partie législative a été adoptée par l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000, publiée au journal officiel le 20 juin 2000.

Nous pensons que si chacun s'efforçait de faire convenablement son travail, si les textes qui organisent le fonctionnement de l'école étaient connus et appliqués, si le dialogue entre l'école et les familles était vraiment instauré et favorisé, si les uns et les autres apprenaient à se respecter mutuellement, s'ils faisaient preuve de moins de mauvaise foi, nous aurions moins à regretter ce type de conflits entre parents et enseignants

Nous sommes convaincus que l'ouvrage cité s'efforce de rappeler à chacun ses droits et ses obligations à l'école maternelle et élémentaire, au collège et au lycée, dans l'intérêt légitime de tous et dans un souci de respect mutuel.

Enfin, nous signalons, afin que nul n'en ignore, que nous avons remis au nouveau Recteur une Note de Recherche sur la « Violence en milieu scolaire »¹, qui devrait lui permettre d'être mieux informé sur ce qui se passe dans la plupart de nos établissements. Il aura alors sans doute été attentif au corpus des expressions des élèves renvoyant à la violence institutionnelle.

Le Secrétaire Général
Jacques F. FORIER

¹ - J.F. FORIER, *La violence en milieu scolaire, Bilan de l'enquête sur la question de la violence dans un collège de la périphérie de Pointe-à-Pitre, 2ème trimestre année scolaire 2010-2011.*

Rentrée scolaire 2012

ORIENTATION EN FIN DE TROISIEME, ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Arrivé au terme de vos années de collège, vous devez définir votre projet d'orientation et de formation. Continuerez-vous en seconde générale et technologique ou emprunterez-vous la voie professionnelle ? Pour faire les bons choix, fiez-vous à vos goûts et, bien sûr, à vos résultats scolaires.

Le calendrier de vos démarches

Vous entrez en troisième avec en ligne de mire votre premier diplôme (le brevet des collèges) et votre premier palier d'orientation. À partir de la rentrée de septembre, vous avez neuf mois pour réfléchir à l'orientation de fin de troisième. Un vrai compte à rebours commence !

Premier trimestre : l'heure des hypothèses

Que faire après la troisième ? Quelles professions envisager ? Et quelle formation suivre pour y parvenir ? Quels sont les résultats scolaires nécessaires ? Pour répondre à toutes ces questions, vous avez besoin de conseils et d'informations.

De nombreux interlocuteurs peuvent vous aider à défricher le terrain

Le professeur principal de la classe en fait partie. N'attendez pas le dernier trimestre pour dialoguer avec lui. Ensemble, vous pourrez fixer des objectifs d'amélioration dans les disciplines où vos résultats laissent à désirer. Et commencer à élaborer une stratégie scolaire en lien avec une stratégie d'orientation. Vous devrez demander rapidement un rendez-vous au (à la) COP (conseiller(e) d'orientation-psychologue). Celui-ci (celle-ci) n'interviendra pas avant le mois d'octobre, moment idéal pour poser les premiers jalons et lancer la réflexion. Vous éviterez ainsi les embouteillages de janvier et pourrez affiner votre projet en sollicitant un deuxième rendez-vous au deuxième trimestre.

Le calendrier

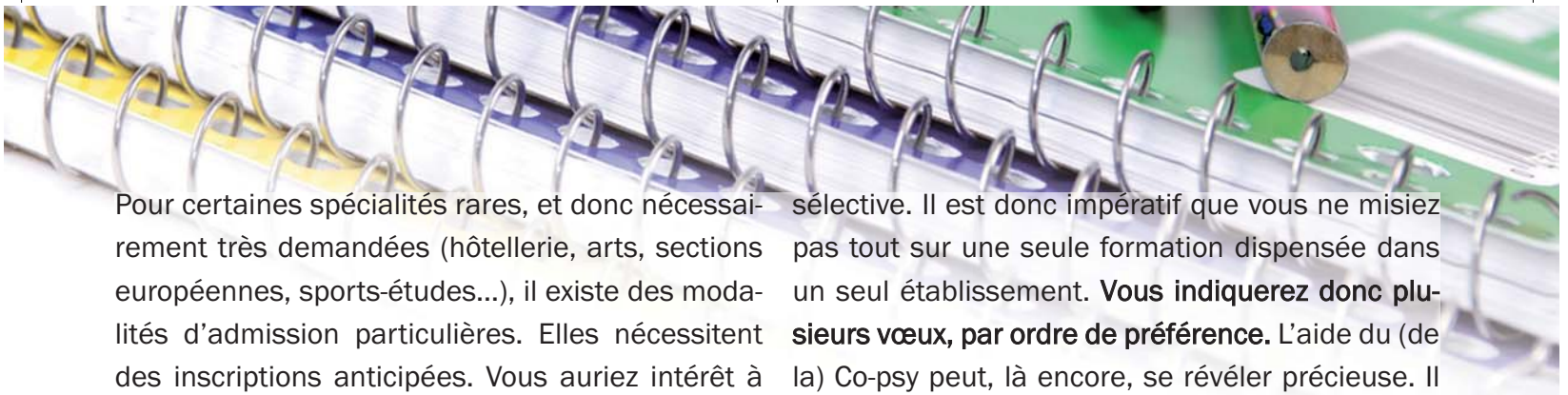
En matière d'orientation, au premier trimestre, les échéances sont encore lointaines. Il faut pourtant les préparer sans tarder. Les résultats scolaires obtenus durant l'année vont en effet considérablement peser sur l'éventail des choix d'orientation qui vous seront proposés. Dans la perspective de l'orientation, aucune matière n'est à négliger.

Deuxième trimestre : les premiers vœux

C'est au cours du deuxième trimestre qu'ont généralement lieu les journées portes ouvertes des établissements scolaires. Toujours utiles, elles deviennent indispensables si vous envisagez après la troisième de poursuivre en BEP ou de préparer un bac technologique après la seconde. Elles vous permettront de découvrir concrètement la diversité et la richesse de ces formations méconnues, y compris par la plupart des professeurs de collège...

Un premier avis sur les vœux des familles

Les choses commencent dès lors à s'accélérer. Quelques semaines avant le conseil de classe, l'établissement vous a demandé d'indiquer, via le dossier d'orientation, vos intentions d'orientation pour l'année suivante. Il s'agit uniquement de la voie envisagée (seconde générale et technologique, enseignement professionnel ou redoublement), sans plus de précision. Lorsque le conseil de classe estime que vous n'avez pas des résultats conformes au niveau exigé pour la voie choisie, il émet généralement une réserve et vous demande de fournir un gros effort lors du dernier trimestre. En clair, à ce stade, les jeux ne sont pas encore faits et il est toujours possible de rectifier le tir.



Pour certaines spécialités rares, et donc nécessairement très demandées (hôtellerie, arts, sections européennes, sports-études...), il existe des modalités d'admission particulières. Elles nécessitent des inscriptions anticipées. Vous auriez intérêt à vous renseigner auprès du CIO ou du (de la) COP dès le mois de janvier.

Troisième trimestre : le temps des choix

Voilà venu le temps des **choix... définitifs** ! Vous avez le droit d'entrer 4 vœux. En vous rappelant que : **1 vœu = 1 établissement + 1 Formation**. Le conseil de classe se prononcera en fonction d'eux.

Quelques semaines avant sa tenue, vous allez exprimer vos choix de formation ainsi que les établissements dans lesquels vous souhaitez poursuivre votre scolarité. Pour la seconde générale et technologique, vous devrez préciser la langue vivante 1, les deux enseignements de détermination choisis et éventuellement l'option facultative.

Pour la préparation d'un BEP ou d'un CAP

Vous devrez indiquer la ou les spécialités que vous souhaitez. Attention ! Sachez que certains diplômes sont très demandés. Les places étant limitées, l'admission peut se révéler fortement

sélective. Il est donc impératif que vous ne misiez pas tout sur une seule formation dispensée dans un seul établissement. **Vous indiquerez donc plusieurs vœux, par ordre de préférence.** L'aide du (de la) Co-psy peut, là encore, se révéler précieuse. Il (elle) connaît en effet la sélectivité des différentes formations. Quand il (elle) étudiera vos résultats, le conseil de classe aura votre dossier sous les yeux. Votre bilan scolaire va donc être analysé en fonction de votre projet d'orientation et une attention particulière sera portée aux disciplines majeures de la formation choisie.

L'avis définitif du conseil

Le conseil de classe examine ces choix et fait une proposition d'orientation : seconde générale et technologique, BEP, CAP, ou redoublement (décision extrêmement rare). Il donne un avis sur les enseignements de détermination et options, les spécialités ou les champs professionnels **mais le choix vous revient**. Si les propositions du conseil de classe vous conviennent, elles deviennent décisions d'orientation. Dans le cas contraire, vos parents ont la possibilité de faire appel de la décision.

ORIENTATION EN FIN DE SECONDE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

L'entrée au lycée marque l'apparition des années « orientation », déterminantes pour le choix des études supérieures. Déjà, en fin de troisième, avez-vous dû opter pour un type de seconde et préciser votre profil par vos options. En seconde, vous devrez à nouveau faire des choix. Mais le problème de l'orientation se pose de manière différente selon la seconde choisie.

L'heure des choix

L'entrée au lycée marque l'apparition des années « orientation », déterminantes pour le choix des études supérieures. Déjà, en fin de troisième, avez-vous dû opter pour un type de seconde et préciser votre profil par vos options. En seconde, vous devrez à nouveau faire des choix. Mais le problème de l'orientation se pose de manière différente selon la seconde choisie.

A l'issue de la seconde professionnelle

La plupart des élèves doivent opter pour une classe « terminale BEP (brevet d'études professionnelles) ». Il existe plusieurs BEP, susceptibles d'être préparés en lycée professionnel (sous statut scolaire) ou en CFA (centre de formation d'apprentis). Mais le choix doit être cohérent avec votre spécialité en seconde professionnelle.

De leur côté, les élèves ayant opté en fin de troisième pour une première année de CAP (en lycée professionnel ou en CFA) sont logiquement amenés à entrer en deuxième année de ce même CAP.

Après la seconde spécifique

Comme pour élèves de CAP, la question de l'orientation à ce stade est peu problématique. Le choix de la spécialité (hôtellerie - H - ou techniques de la musique et de la danse -TMD) a été fait en sortant de troisième et, sauf à préférer un redoublement volontaire dans une autre seconde en vue de se réorienter, vous vous y tiendrez. Vous êtes donc normalement destiné, sur avis du conseil de classe (un redoublement ou une réorientation sont

parfois imposés), à passer en première spécifique H ou TMD, selon la seconde spécifique suivie.

Après la seconde générale et technologique (GT)

Un double choix se présente : celui du bac et celui des options dans la série sélectionnée.

Quel bac ? D'une part, celui du bac à préparer : baccalauréat général (ES, L ou S) ou technologique (ST2S - ex-SMS, STG -ex-STT, STI, STL, STAV qui remplace les bacs STPA et STAE). Sauf cas particulier et rare, une fois engagé dans la première choisie, vous devrez passer le bac correspondant. L'erreur de choix n'est donc pas permise. Or, ce choix est complexe et lourd de conséquences (en ce qui concerne le choix des études supérieures et la probabilité d'y réussir).

Quelles options ? D'autre part, celui des enseignements optionnels obligatoires et facultatifs (dans les voies générales), ou des spécialités technologiques (dans la plupart des voies technologiques) selon la voie choisie. Cette question ne se pose cependant pas de la même façon selon qu'il s'agit d'une voie conduisant à un bac général ou technologique :

Pour les baccalauréats généraux (ES, L, S), vous devrez choisir un (et un seul) enseignement optionnel obligatoire, éventuellement complété par une ou deux options facultatives. Le choix le plus lourd de conséquences est le premier. Voici ce qui, selon l'offre de l'établissement fréquenté, pourrait vous être proposé :

- Bac L : approfondissement en LV1 ou LV2, arts (selon l'offre de l'établissement : arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire de l'art, musique, théâtre-expression dramatique), grec classique, latin, LV3 ou mathématiques.
- Bac ES : approfondissement en LV1 ou LV2, approfondissement en mathématiques, appron-



dissement en sciences économiques et sociales.

- Bac S : sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, biologie-écologie (Uniquement proposé dans les lycées agricoles)

Un ou deux enseignements optionnels facultatifs peuvent s'ajouter à l'enseignement optionnel obligatoire. Ainsi, par exemple, un élève de première L pourrait opter pour une option obligatoire de latin et renforcer son profil « lettres classiques » en ajoutant une option facultative de grec classique... à la condition bien sûr que ce genre de possibilité existe dans son établissement.

Pour les baccalauréats technologiques, à l'exception du bac SMS (futur ST2S), qui ne prévoit qu'une spécialité, vous devrez choisir parmi les spécialités technologiques suivantes, obligatoires à choisir en vue d'entrer en première :

- Bac STG : gestion ou communication
- Bac STI : arts appliqués, génie civil, génie des matériaux, génie électronique, génie électrotechnique, génie énergétique, génie mécanique ou génie optique
- Bac STL : physique de laboratoire et procédés industriels, chimie de laboratoire et procédés industriels ou biochimie-génie biologique.

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

La circulaire n° 2012-056 du 27-3-2012 parue au BOEN du 29 mars 2012 donne des « *orientations et instructions pour la préparation de la rentrée 2012* ».

Cette circulaire rappelle et renforce les dispositions prises pour la rentrée précédente : construire l'école du socle commun, consolider les réformes des lycées, mettre la personnalisation au service de l'égalité des chances, renforcer l'enseignement des langues, accompagner l'orientation et aider à l'insertion professionnelle, accélérer le développement des usages du numérique (ENT¹, cahiers de textes numériques, etc.). Elle introduit une nouveauté qui concerne le **Brevet des collèges**. En effet, le ministère de l'Éducation nationale annonce son intention de faire évoluer l'examen du brevet national des collèges en juin 2013, avec une dictée plus longue, des exercices de mathématiques plus nombreux et une épreuve d'histoire, de géographie et d'instruction civique.

Ainsi, en Français, la dictée, plus longue, passera

de 600 à 800 caractères; deux sujets de rédaction seront proposés au choix de l'élève (un d'imagination, l'autre de réflexion), mais ils ne comporteront plus de consignes explicitées comme auparavant. De plus, un questionnaire laissera **la place aux réactions personnelles de l'élève face au texte proposé**. L'épreuve de français dure trois heures.

En Mathématiques, l'**épreuve** de mathématiques, qui dure deux heures, **comptera un plus grand nombre d'exercices (dix contre six)**. Ceux-ci seront conçus de façon indépendante, afin qu'il ne soit pas nécessaire de réussir le premier pour pouvoir faire les autres. L'un au moins de ces exercices sera « une tâche complexe », pour laquelle « l'élève n'est pas guidé; **il doit utiliser connaissances et savoir-faire différents** », précise le ministère

En Histoire-Géographie et Instruction Civique, on note une autre évolution : l'épreuve d'histoire-géographie **se déclinera désormais en trois disciplines (histoire, géographie et instruction civique)** qui devront obligatoirement être traitées chacune par



l'élève. Auparavant, il avait le choix entre histoire et géographie. L'épreuve dure toujours 2 heures. Les sujets de ce diplôme retouché **porteront sur les nouveaux programmes de 3^{ème}** et permettront d'évaluer les compétences du socle commun défini pour ce niveau (maîtrise de la langue française, culture humaniste...).

Considérant la médiocrité des résultats obtenus en général par les élèves dans notre académie au Brevet des collèges, nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité pour nos enfants, de travailler sérieusement pour aborder avec confiance les épreuves de ce nouveau Brevet.

Après lecture de cette circulaire, nous retenons que c'est en personnalisant la prise en charge des élèves et en responsabilisant tous les acteurs du système éducatif que l'École républicaine devien-

dra à la fois plus efficace et plus équitable. Chacun, à sa place, a la responsabilité de contribuer à la mise en œuvre de cet objectif dans une approche commune et concertée :

- les parents, qui restent les garants de l'éducation et de la socialisation de leurs enfants et que l'institution doit aider en ce sens ;
- les élèves qui, au fur et à mesure de leur scolarité, construisent leur autonomie en étant plus exigeants envers eux-mêmes et en s'engageant dans la vie des établissements ;
- tous les membres de l'institution éducative dont l'esprit d'initiative, la rigueur de la réflexion et de l'action sont mis au service du bon fonctionnement de l'École.

¹ Un ENT ou espace numérique de travail est un ensemble de services numériques, choisis, organisés et mis à disposition de la communauté éducative par l'établissement scolaire

Quelques conseils pour réussir sa rentrée en lycée

Le passage du collège au lycée représente un cap important dans la scolarité. Les exigences des enseignants changent et il faut acquérir de nouvelles habitudes. En cours, vous allez découvrir la prise de notes. Les enseignants parlent plus vite et vous devez apprendre à ne pas tout inscrire mot pour mot, à retenir l'essentiel et utiliser des abréviations. Au début de l'année, c'est parfois déroutant mais cela finit par devenir automatique après quelques semaines voire quelques mois. Par ailleurs, le lycée exige une plus grande autonomie. Les enseignants donnent beaucoup moins de consignes et ont tendance à davantage considérer les élèves comme des adultes en devenir.

La clé de la réussite tient en une bonne organisation et une forte autodiscipline. Par exemple, lorsqu'un enseignant donne un devoir à rendre dans une ou deux semaines, il importe de ne pas s'y prendre au dernier moment et d'étaler son travail dans le temps en élaborant un planning.

Enfin, certains élèves ont du mal à gérer la nouvelle liberté offerte par le lycée (les allées et venues y sont moins contrôlées qu'au collège) et ont tendance à se laisser aller, voire à « sécher » quelques cours.

Nous vous recommandons vivement de ne pas prendre cette année à la légère, car la classe de seconde est statistiquement celle où les élèves redoublent le plus.

Nous souhaitons à tous ces élèves une très bonne rentrée scolaire !

Informations

PREPARATION DE LA RENTREE 2012 A LA FAPEG

« Guide » synthétique d'actions des parents dans l'établissement

Période/Fréquence	Actions
Début septembre	<p>Préparation de la « Réunion de rentrée » en <u>définissant les actions à mener pour les élèves et les parents</u>, ceci avec les parents élus de l'année précédente et les nouveaux invités par diffusion d'un mot et par affichage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut veiller à disposer d'un « tableau d'affichage » et d'une « boîte à lettres ». • Recensement de la situation de l'établissement en remplissant la fiche « Premier Bilan » selon les informations données par la direction ainsi rencontrée. Une première « formation » est faite à l'attention des nouveaux parents.
A la réunion générale « de rentrée »	<ul style="list-style-type: none"> • Forte présence de l'équipe des parents précédemment constituée. Prise de parole invitant les parents à œuvrer dans l'établissement, dont il est exposé brièvement les difficultés ou avantages, en présentant un programme d'actions envisagées sur l'année. • <u>Laisser des coordonnées téléphoniques pour permettre aux autres de vous joindre.</u> • Diffusion du document de présentation de la FAPEG, plus circulation de l'imprimé « appel à candidature » aux fonctions de délégués, sur lequel les parents s'inscrivent en indiquant leurs coordonnées téléphoniques notamment. C'est le document de « recrutement » des parents. <p>Annoncer les jour, heure, lieu de la prochaine réunion</p>
Après la réunion générale	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec tous les parents, et surtout ceux qui ont fait acte de candidature, pour établir démocratiquement (selon la disponibilité et la « durée » que fera le parent dans l'établissement en fonction de la classe de son enfant) la liste des délégués aux prochaines élections. • Réalisation d'un tract pour informer les parents du programme et des candidats FAPEG, plus affichage avec contacts téléphoniques. • Constitution de l'équipe pour participer aux élections : campagne avec affichage, bulletin d'information, tract d'invitation à voter, permanence du bureau de vote, dépouillement...
Le jour des élections	<ul style="list-style-type: none"> • Présence discrète mais efficace de l'équipe des parents pour inviter les parents à voter, surtout si une réunion « rencontre parents professeurs » est organisée ce jour. <u>Plus de 30% de votants est un indicateur de mobilisation réussie.</u> • Participation au dépouillement, calcul des sièges et nombres de délégués, plus signature du PV relatif au scrutin en y inscrivant les éventuelles observations.
Après les élections	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de l'équipe des parents pour répartir les tâches et responsabilités. Mise en application du programme d'action sur lequel les parents se sont prononcés. • Formation des parents délégués, surtout aux Conseils de classe et CA ou CE. • Rencontrer les enseignants et élèves délégués pour échanger sur l'établissement. • Elaboration d'un bulletin régulier (trimestriel) d'information des parents sur la vie de l'établissement, en y donnant la parole aux élèves délégués notamment.
Les réunions mensuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de tous les parents sur les questions de remplacement d'enseignants à remplacer dès les 2 premiers jours d'absences, de difficultés diverses des élèves, de Conseils de classe à préparer par la désignation des « délégués » ou à suivre avec les « compte-rendu » et les « synthèses par niveau » afin de mesurer les éventuels problèmes, de Conseil d'école ou d'administration à préparer pour faire des propositions dans les délais et avoir une position commune concernant les sujets traités, d'interclasse, d'orientation pour les élèves concernés,... • Proposer un thème par réunion : psychologie de l'adolescent, tenue, alimentation, séisme,...- en plus des questions récurrentes, pour intéresser les parents.
Sur l'année	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'action forte de l'année pour impliquer les parents et tisser des liens avec les autres acteurs de la communauté éducative : Forum des métiers, Village de Noël, Distribution des prix dont prix de la camaraderie par classe, de la courtoisie, de l'effort,... avec des cadeaux conséquents pour motiver les élèves qui souhaitent pouvoir s'exprimer et se valoriser. <p>Elle devra contribuer à la promotion de la culture et du patrimoine guadeloupéen. (Les relations avec le siège et les autres établissements, constituant la section et la zone, sont traitées ailleurs)</p>

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES
DE LA GUADELOUPE
F.A.P.E.G

211, Résidence Les Collinettes Grand-Camp 97142 LES ABYMES.
Tél/Fax : 0 590 83 64 90 / Courriel : association.fapeg@orange.fr

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale qui se tiendra le :
..... **SEPTEMBRE A ... H 00 PRECISES A.....**

L'ordre du jour est le suivant :

- * Présentation du collège par le ou la Principal (e), le directeur ou la directrice ;
- * Lecture et vote du PV de l'assemblée générale précédente
- * Rapport d'activité, bilan financier et vote
- * Renouvellement des membres du CA de l'APE
- * Préparation des élections des délégués-parents au CA de l'établissement ou du conseil d'école
- * Inscription des parents aux Conseils de classe
- * Questions diverses

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes une fédération au service des parents.

Rappelez-vous : le **2 février 1986**, un groupe de parents d'élèves crée la FAPEG ? Cette décision est motivée par :

- La spécificité des problèmes se posant dans l'éducation en Guadeloupe
- La volonté de promouvoir un Etre Responsable : « l'Enfant guadeloupéen »
- L'urgence de pallier les insuffisances du mode de fonctionnement de l'Ecole en Guadeloupe

26 ans plus tard

La FAPEG est bien représentée dans bon nombre d'établissements scolaires et demeure la première fédération de parents d'élèves en Guadeloupe. Elle participe aux travaux sur et autour des questions de l'Education en Guadeloupe avec les instances académique, régionale, départementale, communales et d'autres partenaires.

NOS OBJECTIFS

- Défendre les intérêts de tous les élèves
- Accompagner les familles dans leurs différentes démarches
- Encourager les parents à s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants, à mieux s'organiser et à développer un esprit de solidarité.

LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2012-2013

- Veiller à l'application effective des nouveaux textes en faveur des élèves
- Veiller à l'application des mesures de sécurité (PPMS, sécurité routière, formation aux gestes de premiers secours)
- Programmer des réunions d'information, des débats dans le domaine de l'éducation scolaire et familiale ainsi que sur des questions de société
- Poursuivre notre démarche de prévention

**C'est ensemble que nous réussirons ! Plis nou ké yé, plis nous ké fô !
NOU KA KONTE SI ZOT ! ZOT PE KONTE SI NOU !**

BULLETIN D'ADHESION

Cotisation Année 2012-2013 : 20 / famille

Nom et Prénom.....

Adresse complète.....

(: Fixe + Port..... E-mail.....

Père Mère Tuteur de l'élève (des élèves)Classe(s).....

Je désire adhérer à l'APE-FAPEG du **Collège Saint-John- Perse**

Je me propose comme parent : Délégué au Conseil de classe **Oui** **Non**

Fait à.....le.....2012 Signature

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE LA GUADELOUPE F.A.P.E.G

Résidence les Collinettes – Esc 21 - Appt 211 – 97142 Grand-Camp Abymes
Tél/Fax : 0590 83 64 90 / Courriel : association.fapeg@orange.fr

Elections scolaires, Mode d'emploi...

Depuis plusieurs années déjà, chaque parent a le droit de vote et peut être élu. Autrement dit, les deux parents, quelle que soit leur situation matrimoniale, sont électeurs et éligibles. Ils disposent d'une voix chacun, quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école. Notons que les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les parents français.

Dans le cas particulier où les parents n'exercent pas l'autorité parentale – la surveillance et l'éducation de l'enfant étant confiées à un tiers – seul ce dernier a le droit de voter et de se porter candidat. A moins que celui-ci ne soit déjà lui-même parent d'un enfant inscrit dans l'établissement... le cumul étant interdit.

AVANT LE VOTE...

Les modalités de l'élection doivent être communiquées aux parents dès le début de l'année scolaire, notamment lors de la réunion entre les parents d'élèves et les enseignants.

Le matériel de vote – bulletins et enveloppes, éventuellement accompagnés des textes de profession de foi des candidats – est adressé simultanément à l'ensemble des parents. Ces documents sont expédiés par la poste ou distribués aux élèves

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Si vous ne pouvez vous rendre le jour du vote au bureau des élections scolaires de l'école, du collège ou du lycée, il vous reste la possibilité d'exercer votre droit de vote par correspondance. Pour cela, il vous faudra utiliser l'enveloppe-retour qui fait partie du matériel de vote qui vous sera transmis avant l'élection.

Cette procédure garantit la confidentialité. Un conseil : ne tardez pas à renvoyer votre vote – vous pouvez d'ailleurs le faire dès réception de votre matériel de vote. En outre, comme il est indiqué dans la note de service concernant les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration, votre vote par correspondance, sous pli fermé, pourra aussi être transmis directement à l'établissement scolaire par votre enfant.

Les 12 et 13 octobre 2012, les parents vont élire leurs représentants aux instances de gestion et de décision des écoles, collèges et lycées.

Des élections qui revêtent une importance déterminante quant au rôle essentiel que les parents d'élèves tiennent au sein des établissements scolaires.

pour être remis à leurs parents, six jours au moins avant la date du scrutin.

DEROULEMENT DU VOTE...

L'élection des représentants des parents se fait par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, c'est la liste ayant obtenu le plus de suffrages qui obtient le siège restant à pourvoir. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège est attribué au candidat le plus âgé.

Rappelons que les listes doivent comprendre au minimum deux noms et au plus le double du nombre de sièges à pourvoir – les listes des candidatures devant parvenir au bureau des élections au moins dix jours avant la date du scrutin.

APRES LE VOTE... QUEL RÔLE POUR LES PARENTS ÉLUS ?

Au primaire, les parents élus siègent au conseil d'école, qui a pour attribution d'adopter le projet d'école, d'établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, de voter le règlement intérieur, et, plus largement, de donner son avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école.

Au collège et au lycée, les parents élus participent au conseil d'administration, instance où sont décidés, entre autres, le budget, le règlement intérieur et les règles d'organisation de l'établissement.

Enfin, autre attribution, des parents délégués participent aux conseils de classe.

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE LA GUADELOUPE
Résidence les Collinettes – Esc 21 - Appt 211 – 97142 Grand-Camp Abymes
Tél./Fax : 0590 83 64 90
Courriel : association.fapeg@orange.fr

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'ÉCOLE DU 12 OCTOBRE 2012

Profession de foi

La F.A.P.E.G., première fédération de parents d'élèves en Guadeloupe, a été créée le 2 février 1986 sous l'impulsion d'un groupe de parents volontaires, désireux d'élaborer un point de vue nouveau : « *Réfléchir par eux-mêmes sur les difficultés de l'éducation en Guadeloupe* ». Elle rassemble plus d'une centaine d'Associations de parents.

Durant toutes ces années de réflexion et de travail opiniâtre afin d'amener les parents à un meilleur accompagnement de leurs enfants et à une plus grande mobilisation dans l'action scolaire, la F.A.P.E.G. peut s'enorgueillir d'avoir secoué, en partie, l'inertie des uns et ouvert les esprits des autres pour une démarche plus solidaire vers le succès du plus grand nombre d'élèves de la Guadeloupe, en s'appuyant sur les mêmes principes de base :

- *Défendre les intérêts des élèves,*
- *Encourager les parents à s'impliquer davantage dans le secteur éducatif, tant scolaire que familial,*
- *Réduire les inégalités et militer pour un enseignement de qualité.*

Depuis quelques années, la FAPEG est la seule fédération de parents d'élèves à s'être engagée activement aux côtés de partenaires institutionnels pour :

- *la mise aux normes parasismiques des bâtiments scolaires,*
- *l'accompagnement à la scolarité des enfants dans les établissements scolaires,*
- *l'information et la prévention quant aux problèmes de santé publique qui se posent avec acuité dans notre société.*
- *la poursuite des actions du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui des Parents).*

NOS OBJECTIFS POUR 2012/2013

- Poursuivre la normalisation des relations entre parents, administration et personnels des établissements
- Veiller à l'application effective des nouveaux textes en faveur des élèves,
- Veiller à l'application des mesures réglementaires favorisant l'intégration et l'insertion des enfants handicapés et en difficulté
- Faire en sorte que les élèves réussissent mieux,
- Veiller à l'application des mesures de sécurité (PPMS, sécurité routière, formation aux gestes élémentaires de premiers secours),
- Continuer notre action pour obtenir la sécurisation des abords des établissements scolaires.

Parents, engageons-nous pour la réussite de nos enfants.

Rejoignez la FAPEG !!!

**Le 12 octobre 2012,
Votez et faites voter pour la liste FAPEG**

J'AIME MON ENFANT ET JE ME PREOCCUPE DE SON AVENIR

Papas, mamans,
Parents d'élèves,
Soyons attentifs :
La FAPEG, c'est notre soutien,
Votons FAPEG !

Les 2 parents votent !

- CONSEIL D'ECOLE
- CONSEIL D'ADMINISTRATION



C'est vrai que depuis que
nous y sommes représentés,
les choses vont bien mieux
pour nos enfants

REPLACEMENT DES
PROFESSEURS ABSENTS
SURVEILLANTS POUR ENCADRER
RESTAURATION POUR TOUS
CLASSES NON SURCHARGEES

VOTONS ET FAISONS VOTER FAPEG!

VIE des APE

Ape du Lycée des Droits de l'Homme (Petit-Bourg)

Pour la XIIème édition du « Prix Carbet », les différentes délégations des lycéens de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane se sont réunies le 15 février 2012 dans la salle Laura FLESSEL à Petit-Bourg pour désigner le meilleur roman de la Caraïbe publié dans l'année, parmi les six auteurs caribéens engagés.

L'an dernier, l'écrivaine guadeloupéenne, Gisèle Pineau, avait fait l'unanimité avec son ouvrage « **Folie, aller simple** ». Cette année, c'est l'anglo-jamaïcaine Andréa Lévy qui a séduit plus d'un millier de lycéens antillo-guyanais avec « **Une si longue histoire** » (Editions Quai Voltaire).

Dans son ouvrage, Andréa Levy, née à Londres de parents jamaïquains, raconte l'île de ses ancêtres à travers le personnage de July qui y a traversé une grande partie du XIXe siècle. July, devenue vieille, raconte son histoire à la troisième personne : son quotidien, ses peines et ses joies. July a vécu les révoltes des Noirs, l'apprentissage puis l'abolition. C'est justement cette manière de raconter l'esclavage qui a séduit les jeunes lecteurs.

En cette occasion, l'APE FAPEG du Lycée des Droits de l'Homme de Petit-Bourg a offert un prix pour le meilleur critique littéraire dans le cadre de ce « Prix Carbet 2012 », ceci pour marquer son attachement à la littérature caribéenne et encourager la jeunesse à développer leur goût de la lecture.

Nous remercions l'équipe organisatrice ainsi que les parents pour leur collaboration et l'état d'esprit qui a présidé au déroulement des opérations.

DIVERS

NECROLOGIE

Hommage à Janet THESAUROS

Janet THESAUROS nous a quittés. Elle s'est éteinte le dimanche 04 mars 2012 à La Lézarde (Petit-Bourg), à la suite d'une longue maladie. Avec son décès, la Fédération des Associations de parents d'élèves (FAPEG) se sent un peu orpheline.

Secrétaire Générale de la Fédération pendant plusieurs années, son engagement commencé dès 1988-1989 fut marqué par l'amour de la justice, celui des enfants de ce pays et sa grande volonté de les voir réussir au sein d'une école qui ne leur est pas toujours favorable. Son militantisme constitue un bel exemple pour les parents d'élèves de la Guadeloupe.

Nous sommes tous attristés par la disparition de cette femme battante, de cette amie qui comptait pour beaucoup d'entre nous. Ses amis, très nombreux, ont participé à la veillée mortuaire. En effet, ce soir du mercredi 7 mars 2012, la Fédération des associations des Parents d'Elèves de la Guadeloupe a rendu un solennel hommage à notre grande camarade disparue, pour qu'elle prenne en paix son repos aux Champs élyséens comme on l'aurait dit au Grand Siècle, dans la Maison du Père comme nous préférons le dire aujourd'hui.

Que Roland, ses enfants et petits-enfants reçoivent ici l'expression de notre amicale admiration pour Janet et nos plus affectueuses condoléances ! Nous la garderons dans nos cœurs.